



Fin de cdi de chantier avant terme

Par **Hélène**, le **15/07/2010** à **10:44**

Bonjour,

mon ami vient d'être licencié de son CDI de chantier suite à un refus de mobilité. Voici les conditions:

Mon ami travaille dans une société A en CDI de chantier.

Le patron de cette société A travaille en collaboration avec une société B.

Le patron de la société B veut que mon ami (de la société A) parte en déplacement pour un de ses chantiers.

Mon ami refuse:...fin de son contrat sur le champs!!!!

Est-ce légal????

merci pour votre aide..

Cordialement